

# Sinergy Infrastructure SA

# **APPAREILS DE TARIFICATION**

Rappel de l'application des PDIE - CH 2018

#### Accessibilité

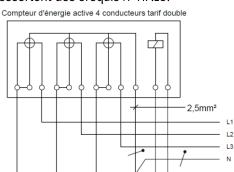
- 5.1 (5) Le GRD doit pouvoir accéder en tout temps au coupe-surintensité général.
- 4.2 (3) L'accès aux coupe-surintensité d'abonnés doit être garanti en tout temps au propriétaire, au client ainsi qu'au gan
- 7.5 1) Le GRD et le client final doivent pouvoir accéder impérativement en tout temps à l'équipement de mesure.
- 7.5 3) L'équipement de mesure doit être clairement disposé et centralisé. Il doit se situer dans un endroit accessible en permanence à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment. Si ce n'est pas possible, d'autres possibilités (tube à clés, coffret à clés, etc.) doivent être trouvées d'entente avec le GRD pour garantir l'accès sans danger et en tout temps.

### **Montage**

- 7.6 2) Pour le montage des appareils de mesure et des appareils de commande, on utilisera des panneaux normalisés pour appareils (400 mm x 250 mm) ou des panneaux agréés par le GRD.
- 7.1 4) L'équipement de mesure est à affecter correctement, et doit être pourvu d'inscriptions durables indiquant clairement sa fonction. L'installateur ou, le cas échéant, le propriétaire en est responsable.

#### <u>Câblage</u>

Les schémas-types de distribution ressortent des croquis N° A7.10.



- 7.10 7) Lors de l'utilisation de **conducteurs souples** (torons), leurs extrémités doivent être **pourvues d'embouts** d'au moins 20 mm de long.
- 7.10 9) Aux bornes des appareils de mesure et de commande, il n'est toléré qu'un conducteur par borne. Pour des dérivations, il faut prévoir des borniers plombables.
- 7.10 5) Le câblage des appareils de mesure (entrée et sortie) doit être identifié sans équivoque et durablement.

Dans tous les cas, **l'excitation du compteur** est assurée <u>par un conducteur neutre de 2,5 mm2 Cu</u>. Celui-ci sera dérivé à la sortie du sectionneur de neutre ou PEN d'abonné.

## Coupe-surintensité de commande

4.3 1) Les appareils de commande appartenant au GRD seront précédés d'un coupe-surintensité 1L + N, 10 A/ 13 A/ 16 A plombable en position «enclenché». Si l'on fait usage d'un coupe-circuit à fusibles, on choisira le modèle 25 A/500 V plombable. Il faut tenir des conditions particulières du GRD.

### Télérelève des compteurs

- 7.4 1) Le système de communication est défini par le GRD.
- 7.4 2) Pour des relevés à distance et l'utilisation de prestations complémentaires, le GRD peut exiger des installations supplémentaires de communication.

Vous pouvez retrouver la documentation complète des PDIE en suivant le lien ci-dessous : <a href="https://www.strom.ch/fr/metanavigation/download.html">https://www.strom.ch/fr/metanavigation/download.html</a> (tapez PDIE sous « Chercher »)

Rappel des PDIE V3.docx 31 octobre 2022